



COMMUNE DE CROLLES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE VOIES PRIVEES OUVERTES A LA CIRCULATION PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté n°295-2025 du 10/10/2025 de M. le Maire de Crolles et au titre de l'article 318-3 du code de l'urbanisme, il sera procédé à une enquête publique préalable au transfert d'office dans le domaine public communal de plusieurs voies ou portions de voies privées ouvertes à la circulation publique située sur le territoire de la commune de Crolles.

Nom des voies	N° de parcelles
Rue de la Cascade (en partie)	AE234, AE69, AE71, AE75, AE77, AE83, AE97, AE99, AE339, AE338
Rue Gaston Angelier (en partie)	AC454, AC455, AC218
Rue Marcel Paul (en partie)	AC81, AC82, AC90
Rue Eugène Leroy (en partie)	AW425, AW454, AW455, AW457
Rue de la Cotinière (en partie)	AH31, AH51, AH54, AH57
Rue Jacques Brel (en partie)	AW 300
Rue Flora Tristan (en partie)	AX 141

Nom des voies	N° de parcelles
Imp. de la Corneille (en partie)	AC 25
Rue Dian Fossey	AL7, AL27, AL29, AL30, AL34, AL280
Rue Emile Zola	AA287
Rue des Eglantines (en partie)	AA280, AA283
Rue Maurice Ravel (en partie)	AX8, AX13
Rue Abbé Pierre (en partie)	AP 327
Ch. de la Ferme (en partie)	AL131, AL130

L'enquête publique se déroulera en mairie de Crolles (place de la mairie) :

du lundi 3 novembre 2025 à 08h30 au lundi 17 novembre 2025 à 17h30
aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi de
8h30 à 12h et de 14h à 17h30, ainsi que le samedi de 8h30 à 12h.

Les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Crolles pendant toute la durée de l'enquête publique. Le dossier sera également mis en ligne sur le site de la ville de Crolles (www.crolles.fr).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner, éventuellement, ses observations et propositions à l'attention de la commissaire-enquêtrice, avant la fin de l'enquête publique, à savoir avant le 17 novembre à 17h30.

- Sur le **registre** ouvert à cet effet à la mairie de Crolles aux horaires d'ouverture indiqués ci-dessus
- à l'**adresse postale** suivante :

Mairie de Crolles
A l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice
CS70111
38921 CROLLES CEDEX
- ou **par voie numérique** à l'adresse enquete.transfert@ville-crolles.fr

Madame la commissaire-enquêtrice se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations écrites et orales le **mercredi 12 novembre de 15h30 à 17h30, en mairie, place de la mairie.**

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire-enquêtrice seront tenus à la disposition du public à la mairie de Crolles pendant une durée d'un an, à compter de la date de remise de l'avis.

Suite à l'avis de la commissaire-enquêtrice, le transfert d'office pourra être approuvé par délibération du conseil municipal.